

2012/4740 - Attribution d'une subvention de 35 000 euros à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés et approbation d'une convention (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 03/09/2012, p. 2087)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la ville porte une attention particulière à la solidité de notre tissu commercial et artisanal. C'est un des axes forts dans notre action quotidienne et l'une de nos priorités est d'encourager et faciliter l'activité commerciale pour renforcer le cœur de la ville et le commerce de proximité dans les quartiers.

La Ville désire poursuivre la dynamisation des marchés et s'investit pour soutenir leur développement commercial. Lyon possède aujourd'hui 45 marchés alimentaires sur le territoire dont 4 marchés de fin d'après-midi. Parallèlement l'ADPM s'est attachée également à favoriser et valoriser les marchés de la région lyonnaise en proposant, outre des services tendant à améliorer le fonctionnement des marchés des actions de promotion et d'animation. C'est pourquoi dans le cadre de notre partenariat avec l'ADPM et à l'occasion de la fête de la gastronomie, nous avons souhaité nous associer à une action phare intitulée « La soupe dans tous ses états sur les marchés de Lyon ».

11 marchés de Lyon seront concernés en matinée ou en après-midi et accueilleront cet événement sur chaque arrondissement. Les grands noms de la cuisine lyonnaise seront présents, pour confectionner sur place, avec des produits proposés par les commerçants différentes soupes froides ou chaudes. Par cette alliance entre chefs, commerçants, clients, les Lyonnais seront amenés à découvrir et redécouvrir différents marchés lyonnais en assurant ainsi leur valorisation et leur promotion.

Compte tenu de l'intérêt des actions menées par l'ADPM il est proposé d'allouer 35.000 euros de subventions pour le fonctionnement de l'association. Je vous remercie.

Mme BERTRIX VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération nous rappelle l'importance du commerce forain, au travers du soutien à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés.

Le marché est un lieu où l'on fait ses courses, où l'on échange, un lieu où peut se briser la solitude, notamment pour les personnes âgées. C'est aussi un lieu où se fournissent bon nombre de restaurateurs, emblèmes de notre Ville de Lyon.

Cette année, l'ADPM s'associe à la « fête de la gastronomie » qui a lieu cette semaine... dans la plus grande discrétion médiatique, alors même que sont débattues les 6 candidatures pour l'implantation de la « cité de la gastronomie française ». Car la gastronomie est un symbole de Lyon.

Je profiterai donc de ce dossier pour aborder un projet qui tient à cœur de notre Groupe. Un sujet que mon Collègue Marc Augoyard a évoqué la semaine dernière au Grand Lyon, sans obtenir de réponse de votre part. Bientôt, nous connaissons la ville retenue : nous souhaitons ardemment que ce soit Lyon. Ce serait une reconnaissance de la qualité de notre cuisine lyonnaise et du dynamisme de ses acteurs, connus et reconnus dans le monde entier.

Ce serait aussi une formidable opportunité économique, pour le tourisme, pour nos restaurateurs, car contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure Monsieur le Maire, si les grandes entreprises continuent à se développer et à prospérer, les restaurants ferment les uns après les autres, mais aussi pour tout le secteur agro-alimentaire lyonnais. Tous ces enjeux étaient déjà cernés en 2007, dans un rapport piloté par Jean-Michel Daclin.

Accueillir à Lyon la « Cité de la gastronomie » n'est pas un fardeau ou une faveur, c'est juste l'ordre des choses, Lyon est la capitale de la gastronomie depuis que Curnonsky l'a proclamé. Pour ceux qui auraient oublié qui est Curnonsky : il s'appelait Maurice-Edmond Saillant, c'était un gastronome, un humoriste et un critique culinaire mort en 1956 et qui reconnaissait déjà notre ville comme grande capitale gastronomique. Les habitants l'ont bien compris, déjà des initiatives citoyennes fleurissent pour défendre ce projet.

Alors, évidemment il a un coût, mais personne n'a jamais dit qu'il devait être uniquement porté par la Ville ou le Grand Lyon, mais que cela devrait être porté par d'autres financeurs. Monsieur le Maire, vous ne me contredirez pas. Les investisseurs privés viennent s'il y a une volonté politique exprimée fortement.

Quant au lieu, bien sûr, il est évident que ce serait l'Hôtel Dieu. Avez-vous déjà seulement évoqué sérieusement cette possibilité avec Eiffage ?

Dans la vie d'un homme, dans celle d'une ville comme Lyon, il y a des opportunités qu'on ne peut pas rater. La cité de la gastronomie en est une. Versailles, Tours, Beaune, Dijon l'ont bien compris et se donnent les moyens de réussir.

Monsieur le Maire, ne rajoutez pas la cité de la gastronomie à la longue liste des occasions manquées.

M. LE MAIRE : Merci bien, Madame Bertrix, je ferai la même réponse qu'à votre collègue. Aujourd'hui, je fais le tour des investisseurs pour savoir s'ils mettent de l'argent. Aujourd'hui, je n'en n'ai pas trouvé un seul qui veuille mettre de l'argent. Parce qu'ils pensent qu'il n'y a pas pour eux de retour sur investissement qui soit assez certain. Pourtant, quelques uns sont de grands investisseurs dans ce domaine là. Ils préfèrent investir dans d'autres projets. Par exemple, nous allons accueillir le SIRHA dans quelques temps, avec le diner des chefs, sans doute 2 à 300 étoiles qui seront présentes à Lyon. Lorsque j'interroge ces investisseurs, ils me disent « ça, c'est beaucoup plus essentiel qu'une cité de la gastronomie dont le concours pourrait être incertain ». Alors je fais la même réponse qu'à M. Augoyard, comme ça vous serez deux dans votre Groupe, si vous êtes plus habiles que moi l'un et l'autre et que vous trouviez les investisseurs, venez me les faire connaître, je serai heureux de partager avec eux et avec vous.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.
(Adopté.)